

Avis public

Le 8 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-115 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 470 000 \$

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé lesdits règlements le 3 avril 2025.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 10 avril 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-115 AYANT
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS
HONORAIRES PROFESSIONNELS ET
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN
VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE
1 470 000 \$

Règlement numéro VS-R-2024-115 passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 8 octobre 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers honoraires professionnels pour la réalisation de certains travaux ;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont estimés en tout au montant de 1 470 000 \$;

ATTENDU que les honoraires professionnels sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour divers projets pour un total de 1 470 000 \$.

Item au triennal	Description	Coût
650-00231	Réfections majeures de rues et maintien des actifs Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux de réfections de rues.	200 000 \$
650-00286	Secteur Cépál – Parc Nature Honoraires et services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur.	50 000 \$

650-00327	Honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment et le réaménagement paysager à l'ancien terrain de la consol de l'arrondissement de La Baie. Honoraires professionnels pour étude en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage et autres services professionnels requis.	100 000 \$
650-00387	Réparation réservoirs - Eau potable Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation d'études, plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réparation et mise à niveau de réservoirs d'eau potable.	100 000 \$
650-00403	Mandat études de circulation Honoraires et services professionnels en ingénierie pour diverses études et analyses de circulation, de signalisation, de sécurité routière, de feux de circulation et de traverses piétonnes pour le développement et l'amélioration du transport actif sur le territoire de la Ville de Saguenay.	150 000 \$
650-00133	Honoraire et travaux, murs de soutènement Honoraires professionnels pour diverses études préparatoires à la suite des inspections des murs de soutènement.	50 000 \$
650-00133	Honoraire et travaux, murs de soutènement rue Albert Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la reconstruction d'un mur de soutènement sur la rue Albert à l'arrondissement de La Baie.	200 000 \$
700-00050	Centre plein air Bec-Scie – nouvelle passerelle Honoraires et services professionnels en ingénierie, architecture du paysage et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux.	260 000 \$
TOTAL :		1 110 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service du génie, en date du 17 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

Item au triennal	Description	Coût
550-00017	Centrale Jonquière, réfection évacuateur de crue Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de deux évacuateurs de crues.	150 000 \$
550-00023	Étude de sécurité du barrage Jonquière Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de l'étude de rupture et l'étude de sécurité du barrage de la Jonquière ainsi que le dépôt du plan d'action des correctifs auprès du ministère.	75 000 \$
550-00030	Inspections des tours et pylônes de télécommunication Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une inspection d'intégrité structurale de nos tours de télécommunication avec plan d'action correctives et préventives.	35 000 \$
550-00033	Analyse du potentiel hydro-électrique – Rivière Chicoutimi Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique du potentiel hydro-électrique de la rivière Chicoutimi.	100 000 \$
TOTAL:		360 000 \$

L'estimation a été préparée par le Service Hydro-Jonquière, en date du 23 septembre 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 470 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

MAIRESSE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRES PROFESSIONNELS
Estimation sommaire**

Item au triennal	Description	Coût
650-00231	<p>Réfections majeures de rues et maintien des actifs</p> <p>Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux de réfections de rues.</p>	200 000 \$
650-00286	<p>Secteur Cépâl – Parc Nature</p> <p>Honoraires et services professionnels pour la réalisation d'un plan directeur.</p>	50 000 \$
650-00327	<p>Honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment et le réaménagement paysager à l'ancien terrain de la consol de l'arrondissement de La Baie.</p> <p>Honoraires professionnels pour étude en architecture, en ingénierie, en architecture du paysage et autres services professionnels requis.</p>	100 000 \$
650-00387	<p>Réparation réservoirs - Eau potable</p> <p>Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation d'études, plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réparation et mise à niveau de réservoirs d'eau potable.</p>	100 000 \$
650-00403	<p>Mandat études de circulation</p> <p>Honoraires et services professionnels en ingénierie pour diverses études et analyses de circulation, de signalisation, de sécurité routière, de feux de circulation et de traverses piétonnes pour le développement et l'amélioration du transport actif sur le territoire de la Ville de Saguenay.</p>	150 000 \$
650-00133	<p>Honoraire et travaux, murs de soutènement</p> <p>Honoraires professionnels pour diverses études préparatoires à la suite des inspections des murs de soutènement.</p>	50 000 \$
650-00133	<p>Honoraire et travaux, murs de soutènement rue Albert</p> <p>Honoraires et services professionnels en ingénierie et laboratoires pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la reconstruction d'un mur de soutènement sur la rue Albert à l'arrondissement de La Baie.</p>	200 000 \$
700-00050	<p>Centre plein air Bec-Scie – nouvelle passerelle</p> <p>Honoraires et services professionnels en ingénierie, architecture du paysage et laboratoires pour la réalisation de sondages pédologiques, caractérisation des sols, études, obtention des autorisations ministérielles, plans et devis, surveillance et acceptation des travaux.</p>	260 000 \$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		1 110 000 \$

Ces estimations ont été préparées par le Service du génie. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

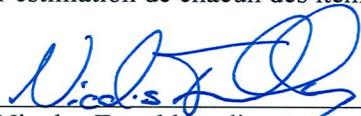
Bruno Taillon, ing., directeur
Service du Génie

2024-09-17

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
HONORAIRES PROFESSIONNELS
Estimation sommaire**

Item au triennal	Description	Coût
550-00017	Centrale Jonquière, réfection évacuateur de crue Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de deux évacuateurs de crues.	150 000\$
550-00023	Étude de sécurité du barrage Jonquière Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation de l'étude de rupture et l'étude de sécurité du barrage de la Jonquière ainsi que le dépôt du plan d'action des correctifs auprès du ministère.	75 000\$
550-00030	Inspections des tours et pylônes de télécommunication Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une inspection d'intégrité structurale de nos tours de télécommunication avec plan d'action correctives et préventives.	35 000\$
550-00033	Analyse du potentiel hydro-électrique - Rivière Chicoutimi Honoraires et services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique du potentiel hydro-électrique de la rivière Chicoutimi.	100 000\$
TOTAL DU RÈGLEMENT :		360 000\$

Ces estimations ont été préparées par le Service Hydro-Jonquière. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.



Nicolas Tremblay, directeur
Service Hydro-Jonquière

23 septembre 2024